

Fermeture temporaire de certains services éducatif jusqu'à 1 mai 2020

Chers parents qui travaillent dans les services essentiels,

Toutes nos vies sont actuellement chamboulées par la pandémie qui prévaut au Québec. Cette situation exceptionnelle engendre son lot de modifications in extremis dans plusieurs secteurs, notamment dans l'organisation des services éducatifs à l'enfance. Le gouvernement du Québec voulant tout faire pour minimiser les risques de propagation accéléré du virus, il doit continuellement s'adapter.

Dans ce contexte, je vous informe que pour des raisons de santé et sécurité, le ministère de la Famille a décidé de permettre à certains services éducatifs à la petite enfance de fermer pour une durée indéterminée au plus tard le 3 avril 2020. Nous entrons donc dans une semaine de transition à travers le réseau.

Ainsi, je vous invite dès maintenant à vous trouver un prestataire de service éducatif qui demeurera ouvert pour les parents travaillant dans les services essentiels, soit un centre de la petite enfance ou une garderie subventionnée situé à proximité de votre domicile ou de votre travail, pour accueillir votre enfant le plus rapidement possible. Si vous avez besoin d'accompagnement pour trouver un autre service éducatif, je peux vous soutenir dans votre recherche.

À cet effet, vous trouverez à la suite de la présente lettre la procédure à suivre émise par le ministère pour trouver un autre service éducatif à votre enfant, les directives de la santé publique et des renseignements supplémentaires.

Aussi, le ministère vous rappelle d'utiliser les services éducatifs d'urgence en dernier recours seulement, c'est-à-dire si vous avez épuisé toutes les options qui s'offrent à vous.

Pour terminer, je sais que tout changement de service éducatif constitue un moment de transition important, tant pour le parent que pour l'enfant. Le Ministère vous assure qu'il a mis tout en œuvre pour que ce changement soit le plus harmonieux possible.







Je vous remercie sincèrement pour votre collaboration et compréhension dans ce contexte particulier. Prenez soin de vous et de votre famille. Tous ensembles, nous réussirons à casser la chaîne de contamination.

Au plaisir de vous revoir dans un avenir rapproché,

Votre intervenante en petite enfance







Procédure à suivre pour trouver un autre service éducatif pour votre enfant

Si vous n'avez pas d'autre alternative de garde disponible, nous vous invitons à visiter le Localisateur des services de garde du ministère de la Famille¹ afin de trouver les coordonnées des centres de la petite enfance et des garderies subventionnées situées à proximité de votre domicile ou de votre travail.

Vous devez ensuite contacter directement par téléphone le service éducatif qui vous intéresse, et ce, sans passer par le guichet unique d'accès aux services éducatifs, La Place 0-5. N'hésitez pas à faire part, à ce moment, des besoins particuliers de votre enfant (ex. allergies, incapacités physiques, retard de développement, etc.).

Le service éducatif qui accueillera votre enfant vous demandera de :

- Remplir la fiche d'inscription de votre enfant ci-jointe et de l'imprimer afin notamment de pouvoir bien informer le service éducatif des renseignements particuliers sur sa santé ou son alimentation ainsi que les coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence. Si vous ne pouvez imprimer le document, assurez-vous d'avoir inscrit les renseignements sur une feuille et de la remettre au service éducatif dès votre arrivée:
- Signer le protocole pour l'administration d'acétaminophène en cas de fièvre qu'il vous sera remis. Bien que la signature de ce protocole ne soit pas obligatoire, le Ministère l'encourage fortement dans le contexte actuel, et ce, pour assurer le mieux possible la santé et le bien-être de votre enfant;
- Signer, toutes les 4 semaines, la fiche d'assiduité de votre enfant qui présentera notamment les dates et journées ou demi-journées de présence ou d'absence au service éducatif:
- Remplir l'entente de services éducatifs d'urgence (ci-jointe).





¹ https://geoegl.msp.gouv.gc.ca/mfa/recherche-proximite.php



Veuillez s'il vous plaît avoir en main à votre arrivée à ce nouveau service éducatif votre carte d'employé (carte de preuve de statut) confirmant que vous êtes un travailleur des services essentiels.

Rappel – Directives de la santé publique

Nous vous demandons d'accorder une grande vigilance quant à l'état de santé de votre

S'il présente des symptômes, même légers, de ce qui pourrait s'apparenter à la COVID-19, nous vous demandons de le garder à la maison et de ne pas lui faire fréquenter le service éducatif

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions, nous vous invitons à consulter les pages suivantes :

- https://www.mfa.gouv.gc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeturesdq/Pages/index.aspx
- https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions sur ces sites ou si vous avez de la difficulté à trouver un nouveau service éducatif pour votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec le Bureau des renseignements et des plaintes du ministère de la Famille en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568.



